

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2025

Cette séance se déroule en session ordinaire.

Présents : M. A. MOUTHON, Président
M. G. ARENDRUP, Vice-Président
Mme N. SCHNEUWLY, Première Secrétaire
Mme S. HEINZMANN, Deuxième Secrétaire

Mmes M.-F. ASENSIO, C. CHAPPUIS MAROTTA, C. CORTHAY, I. GANZ,
A. GUERREIRO, C. OLSBURGH LACERDA SOARES, I. PAYOT WUNDERLI, M. SALES
ROZMUSKI et S. VINCENT

MM. A. COUNINIOTIS, O. GIRARDET, M-A GLAUSER, C. HENTSCH, J. METRAL,
J. MUNIER, M. NEMETH et A. PAHNKE

M. P. HORNUNG, Maire
M. A. BODMER, Conseiller administratif
M. E. CUENDET, Conseiller administratif

M. J. VELLA, Secrétaire général
M. D. WYDLER, Responsable du service comptable et financier

Procès-verbal : Mme L. BOUSHI

M. le Président ouvre la séance à 20h04 et salue la présence du public.

PRESENTATION DU NOUVEL APM APPOINTE

M. le Président passe la parole à **M. Cuendet**.

M. Cuendet présente M. Tiago Vicente Simoes qui a rejoint le service de la police municipale début novembre 2025, en tant qu'agent de la police municipale, au grade d'Appointé. Ce dernier a pu participer au dernier café rencontre organisé le 1^{er} novembre qui a donné lieu à de nombreux échanges fructueux avec la population au sujet de questions sécuritaires.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

M. le Président énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

M. Hentsch aimerait qu'à la page 56 soient mentionnés les faits suivants : il a posé une question concernant un report de vote et **M. le Président** lui a répondu que lorsqu'un membre du Conseil municipal demande un report de vote, il faut accepter, mais lorsqu'il s'agit d'un membre du Conseil administratif il n'y a pas de nécessité d'accepter.

M. Arendrup estime que sa remarque au sujet du vote électronique en page 62 ne doit pas nécessairement apparaître dans le procès-verbal.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Maire

1. Plan de site / domaine du Grand Cologny

Lors de sa séance du 15 mai 2025, le Conseil municipal a préavisé par voie de résolution, le projet de plan de site du domaine du Grand Cologny, sous réserve de certaines remarques auxquelles l'office du patrimoine et des sites a apporté des éléments de réponse.

Ce projet de plan fait actuellement l'objet d'une procédure d'opposition qui a débuté le 28 octobre, pour se terminer le 27 novembre 2025. Dans l'intervalle, les membres de la commission de l'urbanisme & du développement ont été consultés par voie circulaire, de manière à ce qu'ils préavisent sur leur volonté de s'opposer ou non à ce projet de plan de site. Un compte-rendu des échanges a été mis à disposition sur la plateforme CMNet. Le Conseil municipal doit maintenant décider s'il souhaite engager une procédure d'opposition.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal qui souhaite engager une procédure d'opposition au projet de plan de site n°30216-516, Domaine du Grand Cologny, propriété Bodmer, de la main.

La proposition d'engager une procédure d'opposition au projet de plan de site n°30216-516, Domaine du Grand Cologny, Propriété Bodmer est refusée à l'unanimité des membres présents.

2. Don à la commune d'une œuvre par le fondateur d'Art Valais

Du 3 septembre au 2 novembre 2025, le Centre culturel du Manoir a organisé en collaboration avec Art Valais l'exposition « Lacustre ». La commune est ainsi entrée dans le parcours « Art Valais Open Air Museum », le plus vaste musée d'art urbain à ciel ouvert, avec la fresque d'envergure réalisée par Alice Izzo sur un mur du nouveau complexe scolaire. Suite à cette exposition, Issam Rezgui, fondateur d'Art Valais, a fait don à la commune de l'œuvre « Fausse corvée » de l'artiste Rosalie Evrad, qui est présentée ce soir.

3. Récolte de miel en 2025

Les membres du Conseil municipal trouvent à leur place un pot de miel provenant des ruches sises sur la parcelle des Fours et récolté par Apidae. La production de miel a été de 53 kilos (279 pots de 190 grammes).

4. Piano des Concerts de Cologny

Suite à l'intervention de **M. Girardet** lors de la séance du Conseil municipal du 16 octobre, l'ancien piano, qui était propriété des Concerts de Cologny, a été vendu par les Concerts de Cologny pour

la somme de CHF 8'000.-. Ce montant a été comptabilisé dans les rentrées d'argent de cette association pour la saison 2024-2025.

5. Invitation aux cultes commémoratifs de la restauration et de l'Escalade

Le Consistoire de l'Église protestante de Genève invite les membres du Conseil municipal à participer au Culte commémoratif de l'Escalade le samedi 13 décembre à 18h30 en la Cathédrale Saint-Pierre et au Culte commémoratif de la Restauration le mercredi 31 décembre 2025 à 9h45. Les informations pratiques se trouvent sur la plateforme CMnet.

6. Crédit supplémentaire pour l'organisation de l'assemblée générale ordinaire de l'ACG

La commune a organisé l'assemblée générale ordinaire de l'Association des Communes Genevoise (ACG) le 27 septembre dernier. L'organisation de cet évènement a engendré un dépassement de CHF 10'044.- qui fera l'objet d'un crédit supplémentaire dû principalement aux infrastructures provisoires de projection et sonorisation, d'un technicien spécialisé, ainsi que des navettes pour le déplacement des participants sur les deux sites retenus pour cet événement : le World Economic Forum et la salle de gymnastique. Initialement, seul le site du WEF était prévu. Cependant, la capacité des salles s'est révélée insuffisante pour l'assemblée générale, qui s'est donc tenue dans la salle de gymnastique. À l'issue de celle-ci, l'ensemble des participants s'est rendu au WEF pour le déjeuner.

7. Représentation de la commune au sein du comité de l'association Communes-École

L'association Communes-École est une structure à but non lucratif basée à Collonge-Bellerive, soutenue par une douzaine de communes et le Département de l'instruction publique (DIP). Elle propose des cours de loisirs, de culture, de sports et de langues aux personnes de plus de 16 ans dans les locaux des communes partenaires.

Comme à chaque début de législature, l'association Communes-École contacte la commune afin de lui demander que celle-ci soit représentée au sein du comité par un membre du Conseil municipal, et ce pour toute la durée de la législature. Le délégué de la commune permet le lien entre l'Association Communes-École et les membres du Conseil municipal. Un rapport de ses activités est généralement transmis par le délégué à la suite des réunions du comité. Il assiste à trois séances de comité dans l'année, soit en novembre, en avril-mai et à la fin du mois d'août. L'assemblée générale précède le comité du mois de novembre. Elle a lieu à 18h et le comité à 18h45 le même jour (la séance de l'AG et la séance du comité ont lieu le 26 novembre 2025).

M. le Président demande à celui ou celle qui est intéressé par cette représentation de bien vouloir s'annoncer.

Mme Asensio se propose pour cette représentation qu'elle a déjà endossée par le passé.

8. Manifestation contre la destruction de la planète par les ultras-riches

M. le Maire relate qu'une manifestation, organisée par La Jeunesse Socialiste genevoise aura lieu le samedi 22 novembre 2025 de 14h à 16h30 au centre du village de Cologny. Cette manifestation sera probablement autorisée par les services cantonaux malgré la ferme opposition de la

commune. Le dispositif cantonal doit prévoir les mesures d'encadrement nécessaires en termes de sécurité, de respect du parcours et de gestion des perturbations de circulation.

En effet, les manifestants devraient se rassembler à la place du Manoir et défiler entre 14h30 et 16h30 selon le tracé suivant : Place du Manoir, route de La-Capite, chemin des Fours, chemin de la Mairie, chemin de Faguillon, chemin des Hauts-Crêts, chemin du Tirage, route de Vandœuvres, route Martin-Bodmer, route de La-Capite et Place du Manoir.

Un courrier a été adressé aux riverains les rendant attentifs aux perturbations possibles concernant la fermeture et l'accès restreint, durant l'après-midi, aux axes mentionnés. Afin de limiter les risques de dépréciation, ils ont été invités notamment à déplacer vos véhicules hors du périmètre de la manifestation, à rentrer les containers et à fermer les portails.

Toutes les salles communales et le centre de voirie seront fermés. Un communiqué destiné à toute la population est aussi présent sur le site internet et les réseaux sociaux.

Le Conseil administratif a été reçu par la police cantonale pour une seconde séance de préparation avant cette manifestation. Il a développé ses arguments afin de défendre les intérêts des personnes nommément visées par la manifestation, ainsi que l'intégrité des bâtiments communaux. Suite à cette séance, il a été décidé que soit le tracé de cette manifestation sera restreint, soit la manifestation pourra uniquement avoir lieu de façon statique sur la Place du Manoir.

M. le Maire remercie les équipes de l'administration communale, de police municipale et ses collègues du Conseil administratif pour leur travail.

M. Bodmer

1. Concours fleuri des communes genevoises

La commune a obtenu le premier prix dans la catégorie « commune/ville de 5'001 à 12'000 habitants » dans le cadre du concours fleuri des communes genevoises. Le Conseil administratif transmet ses remerciements et félicitations aux collaboratrices et collaborateurs du service de l'entretien des parcs et promenades.

2. Droit de préemption de l'État et de la commune

Dans le cadre de la promesse de vente de la parcelle N° 1702, chemin de Grange-Canal 43A, l'État de Genève, subsidiairement la commune, bénéficient d'un droit de préemption légal conformément à l'article 5, de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (RS/GE I 4 05). Le Conseil d'État a d'ores et déjà informé la commune qu'il renonce à exercer son droit de préemption. Le Conseil administratif de Cologny a préavisé défavorablement l'exercice du droit de préemption.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de renoncer l'exercice du droit de préemption pour la vente de la parcelle N° 1702.

La proposition de renoncer l'exercice du droit de préemption pour la vente de la parcelle N° 1702 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

3. Suppression de la berme centrale au quai de Cologny

Une résolution a été votée par la Commune de Collonge-Bellerive intitulée « Pour le maintien de la glissière centrale de sécurité sur le quai de Cologny, de Genève-Plage à la route de Thonon, soit l'intégralité du tronçon aménagé actuellement ». En guise de réponse, le Département de la santé et des mobilités a informé la Commune de Cologny, par courrier du 24 octobre 2025, qu'en application des normes VSS 640 560 et 40 562 qui précisent les types caractéristiques et conditions pour lesquelles un dispositif de retenue est requis, le besoin d'une glissière de sécurité dans le contexte du réaménagement planifié au quai de Cologny n'est non seulement pas avéré, mais le maintien du dispositif actuel compromettrait également sa conformité. Ce courrier indique également que la vitesse sera limitée à 50km/h et couplée à une mise en conformité des largeurs des voies adaptées à cette vitesse.

Cependant, plusieurs corps professionnels comme les Pompiers professionnels du SIS, la Police cantonale et nombre d'habitants de la commune ont fait part de leur inquiétude face à cette décision.

Pour mémoire, l'Office cantonal des transports (OCT) prévoit un réaménagement routier du quai de Cologny et un renouvellement du réseau des eaux usées, avec une dépose d'autorisation de construire le 23 mai 2024, afin de repenser l'ensemble des aménagements du quai de Cologny. Ce projet prévoit notamment la suppression de la piste cyclable côté droit du quai direction Vésenaz, la suppression des places de stationnement tout le long de cette voie, en prévision d'un élargissement des voies pour une mise en conformité, ainsi que la réalisation d'une voie dédiée aux transports en commun (TPG), direction Genève, entre l'arrêt Montalègre et Genève-Plage, au détriment d'une voie mixte, transport individuel, professionnel et commun comme actuellement. Ce projet prévoit aussi une suppression de la glissière de sécurité sur cette partie du tronçon.

En 2023, la Commune de Cologny avait adressé un courrier à M. Gorce, directeur général de l'Office cantonal du génie civil (OCGC), pour demander le maintien de cette glissière, rappelant au passage que dès 2002, le Conseil administratif avait déjà interpellé les autorités cantonales pour la mise en place d'une glissière de sécurité sur cette voie de circulation, en raison du nombre important d'accidents graves de circulation constatés, dont certains mortels. Cette demande faisait suite à une rencontre avec l'OCGC et l'OCT.

Ce n'est qu'en 2010 que cette glissière a finalement été installée à l'essai, pour enrayer la vague d'accidents graves ou mortels recensés depuis 2001, due à la forte densité du trafic sur ce tronçon. L'essai dure depuis maintenant quinze ans, avec satisfaction, car il a eu un impact sur le nombre d'accidents graves et mortels. En 2023, le Conseil administratif arguait déjà qu'il lui semblait que la réduction de la vitesse de 60 km/h à 50 km/h sur ce tronçon ne pouvait pas à elle seule en diminuer la dangerosité.

Lors de la dépose de la demande d'autorisation du 24 octobre 2024, le préavis de la commune était favorable au projet de réaménagement du quai de Cologny. Ce préavis exprimait également les souhaits suivants :

- l'installation d'une barrière entre la piste cyclable et la promenade piétonne proche du bâtiment du Yacht-Club genevois (YCG) afin d'assurer la sécurité des enfants dont les vestiaires jouxtent la promenade,
- le maintien d'un accès privé à la partie herbeuse du quai (à la hauteur du chemin de la Perrière pour le stockage des remorques lors des régates du YCG).

L'instruction du dossier est toujours en cours. Des demandes de compléments ont été demandés notamment de la part de l'Office cantonal de l'eau (OCeau). L'Office des autorisations de construire (OAC) a différé la décision. Il semble que la mise en voie propre de la voie de bus ne soit pas réalisable.

En réponse à la lettre de M. Pierre Maudet, le Conseil administratif a décidé à l'unanimité d'adresser un courrier au département de la Santé et des Mobilités affirmant le souhait de la commune de mettre aux normes et de conserver une berme centrale. Ce courrier souligne qu'aucune voie de bus n'est prévue en site propre et que le préavis favorable émis par la commune se référait à « la mise aux normes » de la glissière et non à sa suppression. Le Conseil administratif préavise cependant favorablement l'élargissement des voies et la suppression des places de parking, tout en maintenant l'accessibilité du Yacht Club pour les clients et les régates.

4. Basket Club – premier Noël du mouvement jeunesse « Mini Fox »

Le Cologny Basket Club convie les membres du Conseil municipal au premier Noël de son mouvement jeunesse « Mini Fox » qui aura lieu le samedi 13 décembre 2025 entre 9h30 et 11h00 à la salle de gymnastique de l'école du Manoir.

M. Cuendet.

1. Marché de Noël

L'édition 2025 du Marché de Noël aura lieu les 6 et 7 décembre à la place du Manoir. Comme chaque année, le Conseil municipal servira le vin chaud le samedi 6 décembre de 15h à 22h et le dimanche 7 décembre de 11h à 19h.

2. Sail GP à Genève

A l'issue de la dernière séance du Conseil municipal, les membres ont pu prendre connaissance de l'échange de correspondance intervenu entre M. Aellen et la commune concernant ses préoccupations liées à l'impact du Sail GP sur la plateforme CMnet. Le service cantonal du sport a fait parvenir une copie de la réponse qui a été adressée à M. Aellen par M. le Conseiller d'Etat Thierry Apothéloz consultable sur cette même plateforme.

3. Intensification des patrouilles durant les fêtes de fin d'année

Comme l'année passée, les patrouilles SIR seront intensifiées durant les fêtes de fin d'année. Cette intensification se déroulera avec trois degrés. Outre les horaires de base de 18h à 7h, la patrouille privée habituelle sera présente 24 heures sur 24.

Du 1er au 21 décembre 2025, soit la période précédant les vacances scolaires, une patrouille supplémentaire sera présente de 18h à 7h. Du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026, période spécifique aux vacances scolaires, deux patrouilles supplémentaires viendront implémenter le support 24 heures sur 24. Du 5 au 11 janvier 2026, durant les vacances scolaires avec une reprise de l'activité de la Mairie, deux patrouilles supplémentaires resteront présentes 24 heures sur 24.

Les missions restent identiques : une présence préventive, dissuasive, visible, répondant aux besoins des résidents et résidentes, des patrouilles sur le terrain, une analyse des présences suspectes, sans hésiter à appeler la police cantonale pour requérir leur intervention.

Comme en 2024, ce dispositif requiert un crédit additionnel. Il correspond à CHF 68'437.- TTC, qui figurera dans les comptes en 2025. Pour 2026, cette intensification sécuritaire a d'ores et déjà été intégrée dans le projet de budget.

4. Restaurant scolaire ColognyCroc

Un courrier a été adressé à la commune par la Présidente de l'Association du restaurant scolaire ColognyCroc. Ce courrier et la réponse qui lui a été adressée par le Conseil administratif ont été publiés sur la plateforme CMNet. Des précisions complémentaires seront transmises à huis clos.

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Entrée en force des décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 25 juin 2025

M. le Président informe que les diverses décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 25 juin 2025 qui ont été présentées lors de la séance de Conseil municipal du 25 septembre 2025, sont entrées en force le 21 octobre 2025.

b) Mise en ligne sur le site de la commune des photos des membres titulaires et suppléants du Conseil municipal

M. le Président relate qu'il est proposé de mettre en ligne sur le site de la commune, les photos au format passeport, des membres titulaires et suppléants du Conseil municipal. Il s'agit des photos utilisées lors de la campagne. Si les membres ne souhaitent pas que leur photo soit diffusée, ils devront en informer Mme Legoratto d'ici au 1^{er} décembre 2025.

IV. RAPPORTS DE COMMISSION

➤ Entretien des bâtiments du 29 septembre 2025

M. le Président demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Mme Sales Rozmuski précise en lien avec la page 3, qu'elle a fait référence au taux obligataire de la Confédération.

Aucune autre remarque n'étant formulée, les notes de la séance sont approuvées par 5 oui et 1 abstention.

➤ **Sociale du 1er octobre 2025**

M. le Président demande aux membres de la commission d' intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, les notes de séance sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

➤ **Environnement, agriculture & énergie du 2 octobre 2025**

M. le Président demande aux membres de la commission d' intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

M. Couniotis relève une coquille à la page 9, il est indiqué « M. Couniotis suggère reconnaît ». Il faudrait enlever le verbe « suggère ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, les notes de la séance sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Couniotis remarque que lors de cette commission, il avait demandé le décompte des comptes en ce qui concerne la bande dessinée.

M. le Maire confirme que ce décompte sera rajouté au procès-verbal.

Mme Schneuwly se demande si la bande dessinée pourra être distribuée ce Noël, comme confirmé **par M. le Maire** lors du Conseil municipal de novembre 2024.

M. le Maire précise que la bande dessinée est en cours de distribution auprès des enfants de la commune en âge de lire cette BD. Une distribution a été faite lors des promotions aux 4 à 8 P de l'école de Manoir. Un courrier spécifique a été envoyé aux enfants des deux autres écoles.

Mme Schneuwly se souvient qu'il était prévu que tous les foyers reçoivent cette BD pour leur informer sur le tri des déchets, et non pas seulement les enfants.

M. le Maire note qu'il y a 2'600 foyers, et uniquement 2'000 exemplaires de la BD. Il relira attentivement le procès-verbal de novembre 2024.

Mme Olsburgh suggère qu'un exemplaire de la BD soit offert par fratrie d'enfants, plutôt qu'un exemplaire pour chaque enfant individuellement.

M. le Maire explique qu'il est compliqué d'offrir à un enfant et non à un autre du même foyer, car cela peut créer des jalousies, comme cela a pu être constaté pour les cadeaux distribués aux promotions.

Mme Schneuwly souligne que la distribution des BD aura lieu à la mairie et non pas à l'école, ce qui facilitera la distribution d'une BD par famille.

M. le Maire indique qu'un courrier personnalisé est envoyé à chaque enfant d'un même foyer.

M. Couniniotis suggère de discuter en commission de la thématique des bandes dessinées.

➤ **Routes & espaces publics du 6 octobre 2025**

M. le Président demande aux membres de la commission d' intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

M. Couniniotis note qu'à la page 39 il faudrait remplacer « aux sorties des parkings » par « à la sortie du parking ». A la page 40, « Chêne-Bougeries » doit être troqué par « Chêne-Bourg ».

Mme Vincent relève une coquille en page 12, au premier paragraphe, il manque un « r » à « il est prévu de conserver la haie ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, les notes de la séance sont approuvées par 5 oui et 2 abstentions.

➤ **Urbanisme & développement du 13 octobre 2025**

M. le Président demande aux membres de la commission d' intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, les notes de séance sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 17

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de transmettre le projet de la salle des fêtes à la commission des constructions.

La proposition de transmettre le projet de la salle des fêtes à la commission des constructions est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 18

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de rénover la salle communale.

La proposition de rénover la salle communale est approuvée à l'unanimité des membres présents.

➤ Finances du 28 octobre 2025

M. le Président demande aux membres de la commission d' intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, les notes de séance sont acceptées par 6 oui et 1 abstention.

V. PRESENTATION DU BUDGET 2026

M. le Président passe la parole à **M. Cuendet** pour présenter le budget 2026.

M. Cuendet

Le budget est composé de trois parties, mais seules les pages 1 à 6 doivent être approuvées par le Conseil municipal. Les annexes obligatoires figurent aux pages 7 à 23 et les informations complémentaires aux pages 24 à 42. Le Conseil administratif remercie chaleureusement l'équipe de comptabilité communale pour son travail.

Résultat de fonctionnement

Le budget d'étude du compte de résultat présente un montant de CHF 55'372'768.- aux charges et de CHF 55'376'253.- aux revenus. Le budget présente donc un résultat positif de CHF 3'485.-. Il contient tous les budgets préavisés lors des commissions.

Revenus fiscaux

Les estimations des revenus fiscaux par l'État de Genève pour les personnes physiques sont de CHF 1'699'242.- pour 1 centime additionnel, contre CHF 1'503'759.- l'année passée. Cela représente une augmentation de 13% qui est principalement due à un contribuable.

Une surévaluation des revenus fiscaux a été intégrée à ce budget. Ce montant se monte à seulement CHF 3.45 millions soit un écart de +8%, par rapport aux chiffres de l'État de Genève. Alors qu'en 2025, cette surévaluation était de +20%.

Amortissements

Les amortissements ordinaires se montent à CHF 2'514'439.-, soit une augmentation de CHF 174'095.- par rapport à l'année dernière. Les amortissements 2026 correspondent à 4.55% du total des charges. Pour comparaison, la moyenne des amortissements budgétés sur les dix dernières se monte à environ 7% du total des charges. Aucun amortissement complémentaire n'est budgété.

Péréquation financière intercommunale

Cette charge se monte à CHF 24'563'396.-, contre 23'585'682.- en 2025. Elle représente 44.36 % du budget.

Un schéma à la page 15 du budget intitulé « répartition du budget par nature », permet d'illustrer le fait que la péréquation intercommunale consiste en une charge considérable pour Cologny.

Variations de charges et revenus

Les principales variations par fonction par rapport au budget précédent et la répartition des charges de l'année sont détaillées en page 8 à 13. Les principales variations par nature sont, elles, détaillées en page 14 à 17.

M. le Président ouvre la discussion

M. Girardet suggère de réduire de CHF 10'000.- l'enveloppe pour les « Contributions et dons divers ». Ce poste s'élève actuellement à CHF 55'000.-.

M. Cuendet informe que CHF 35'000.- de cette enveloppe pourraient être ventilés dans d'autres comptes de soutien financier notamment pour l'environnement, les écoles et les sports. Ce poste pourra être adapté dans le projet de budget 2027 une fois l'analyse affinée.

Mme Sales Rozmuski estime dérisoire de réduire ce poste au budget de CHF 10'000.- sachant que le budget total s'élève à CHF 55 millions et que cette modification du budget impliquera du travail administratif en plus.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de réduire l'enveloppe concernant les « contributions et dons divers » de CHF 10'000.-.

La proposition de réduire l'enveloppe concernant les « Contributions et dons divers » de CHF 10'000.- est acceptée par 11 oui et 10 non (vote de M. le Président).

Mme Schneuwly estime que le poste du budget « institutions locales - subventions » (p. 30), ne devrait pas passer de CHF 180'000.- à CHF 200'000.-, contrairement à ce qui a été voté en commission sociale. En effet, des associations sont déjà subventionnées par le biais de la péréquation intercommunale et elle est d'avis qu'il faudrait uniquement subventionner des associations locales.

M. le Maire indique que cette affirmation n'est pas exacte, puisque lorsque la commune subventionne une association, elle s'assure que l'association n'est pas déjà subventionnée par l'ACG. Il n'y a pas de double subventionnement. Les mêmes critères sont d'ailleurs utilisés en commission culturelle.

Mme Chappuis Marotta, Présidente de la commission sociale, défend avec conviction un budget associatif maîtrisé qui représente moins de 0.7% du budget de fonctionnement, mais dont l'impact dépasse largement son montant. En effet, ce soutien même modeste demeure un levier essentiel pour renforcer la solidarité locale sur le canton de Genève, et à l'étranger où les besoins humanitaires restent immenses. Ce soutien s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable des Nations Unies, par exemple la lutte contre la pauvreté, l'accès à la santé, l'éducation, l'égalité, la réduction des inégalités et partenariats internationaux. De plus, les associations locales qui agissent à l'étranger portent l'expertise et les valeurs et la générosité de la commune au-delà des frontières. Si la commune contribue à ces actions, cela affirmera

l'image d'une collectivité solidaire, ouverte et responsable, pleinement consciente que les crises globales entraînent des répercussions locales. **Mme Chappuis Marotta** ajoute que cette mesure n'aurait pas d'impact sur les budgets de la culture et du social. En outre, les subventions associatives ne devraient, à son sens, être ni des dépenses accessoires ni des variables d'ajustement, puisqu'elles constituent les fondations mêmes de la cohésion de l'environnement local. Ce budget n'est donc pas un luxe.

M. Munier est favorable à la proposition de **Mme Schneuwly** qui n'a pas pour vocation de couper un budget mais de ralentir une hausse. En effet, il n'y a pas qu'une ligne qui a augmenté mais aussi le service d'aide sociale communale qui passe de CHF 150'000.- à CHF 245'000.-. **M. Munier** estime qu'il faudrait être prudent avec les dépenses et les faire augmenter lorsque le budget total sera plus favorable. Il remarque qu'un crédit supplémentaire pourra toujours être voté par la suite s'il est justifié.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de maintenir les subventions à des organisations privées à but non lucratif (institutions locales) à CHF 180'000.- au lieu de CHF 200'000.-.

La proposition de de maintenir les subventions à des institutions locales à CHF 180'000.- au lieu de CHF 200'000., est acceptée par 11 oui et 10 non (vote de M. le Président).

VI. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune proposition n'est présentée.

VII. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aucune proposition n'est présentée.

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

a) Luminosité

M. Couninotis informe qu'avant la séance le Grand Conseil a accepté une motion du PLR qui met sur la table le projet qui vise à éteindre l'éclairage sur certains axes du canton, entre 23h et 6h. Il demande au Conseil administratif si des axes de la commune sont concernés par cette motion.

M. le Maire cite des axes cantonaux sur le territoire de Cologny qui pourraient être concernés par cette mesure : la route de Vandœuvres, la route de la Capite et la route Martin Bodmer.

M. Couninotis aimerait savoir si la commune sera informée et pourra donner son accord si une mesure d'extinction de l'éclairage est décidée sur ces axes cantonaux. Il note que certains axes ne se prêtent pas à une extinction pour des raisons de sécurité et de confort.

M. le Maire explique qu'il est indispensable qu'il y ait les mêmes règles relatives aux horaires et à l'organisation de l'extinction entre le canton et les communes. Le Conseil municipal de Cologny

avait décidé d'éteindre l'éclairage sur certains chemins entre 1h et 5h, soit les horaires durant lesquels les TPG ne circulent pas. A l'échelle cantonale, il est prévu que toutes les lumières soient éteintes, sauf aux passages piétons. Le Conseil administratif va avoir un rendez-vous avec l'équipe de Variolux le 20 janvier prochain pour en discuter.

b) Sécurité

M. Pahnke relate qu'une personne a essayé de cambrioler sa cave sans traces d'effraction. Or, dans le cas de cambriolages de caves, la police ne procède pas à des relevés d'empreintes. **M. Pahnke** rappelle donc au Conseil municipal de faire preuve d'encore plus de prudence durant la fin d'année qui est une période durant laquelle il y a plus de cambriolages et d'éviter de garder des choses de valeur dans les caves.

M. Cuendet remercie **M. Pahnke** pour son rappel. Il ajoute que malgré toutes les patrouilles, les habitants et habitantes doivent tout de même prendre des mesures de précaution de sécurité élémentaires.

M. le Président déclare le huis clos.

La séance est levée par **M. le Président** à 21h27.